



AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE 2025, 2026 ET 2027 DE LA VILLE DE SAINT-LAMBERT

1. Le rôle d'évaluation foncière de la Ville de Saint-Lambert qui sera en vigueur durant les exercices financiers 2025, 2026 et 2027 a été déposé au bureau de la soussignée, situé au 2035, avenue Victoria, Saint-Lambert, le **30 septembre 2024**.
2. Toute personne peut en prendre connaissance en ligne en cliquant sur <https://www2.longueuil.quebec/fr/role/par-adresse>.
3. Toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription au rôle relative à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire peut déposer une demande de révision à ce sujet conformément à la section I du chapitre X de la *Loi sur la fiscalité municipale*.
4. Pour être recevable, une telle demande doit remplir les conditions suivantes :
 - 1° être faite sur la formule prescrite à cette fin et disponible à la Direction des finances, Centre de loisirs, 600, avenue Oak, Saint-Lambert (Québec) J4P 2R6 et sur www.longueuil.quebec;
 - 2° être déposée, par la remise de cette formule dûment remplie, par son envoi par courrier recommandé, au bureau de la Direction de l'évaluation situé au 789, boul. Roland-Therrien, Longueuil (Québec) J4H 4A6;
 - 3° être accompagnée de la somme d'argent exigible en vertu du *Règlement CA-2024-408* concernant le tarif exigible lors d'une demande de révision administrative à l'égard d'une propriété inscrite au rôle d'évaluation foncière d'une municipalité liée;
 - 4° être déposée avant le 1^{er} mai 2025.
5. Pour obtenir plus de renseignement concernant le dépôt d'une demande de révision, communiquez avec la Direction de l'évaluation au 450 463-7177.

Donné à Saint-Lambert, le 4 octobre 2024

Cassandra Comin Bergonzi

Directrice du greffe, du contentieux et de l'urbanisme